



Le Conseil de l'Ordre

Réponses au questionnaire transmis aux candidats à l'élection présidentielle 2017 Document transmis par Monsieur Emmanuel MACRON

Laïcité

- 1 – Vous engagez-vous à maintenir la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat dans sa formulation actuelle comme fondement intangible de la République ?
- 2 – Inscrivez-vous dans la Constitution l'interdiction de toute subvention aux cultes énoncée à l'article 2 de la loi de 1905 et oubliée par le Conseil constitutionnel dans sa décision QPC de février 2013 ?
- 3 – Vous engagez-vous à enclencher un processus de généralisation de l'application de la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République (Alsace-Moselle et Outre-mer) ?

Ecole

- 4 – Etes-vous favorable à l'abrogation de l'article 1er de la loi Carle qui aggrave les obligations financières des communes au nom de la parité de l'enseignement public et privé ?
- 5 – Vous engagez-vous à accorder la priorité des crédits publics à l'enseignement public et à garantir son implantation sur l'ensemble du territoire ?
- 6 – Qu'envisagez-vous de faire pour éviter que l'école n'aggrave les inégalités sociales entre les élèves ? Et pour remédier aux insuffisances de niveau scolaire des élèves français mises en lumière par les comparaisons internationales ?
- 7 – Que comptez-vous faire pour renforcer les contrôles sur les établissements scolaires privés et sur l'enseignement à domicile ?

Société

- 8 – Vous engagez-vous à maintenir les conditions actuelles d'accès à la nationalité française ?
- 9 – Vous engagez-vous à défendre l'égalité de tous, sans distinction de nationalité, dans l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, au travail et à la santé ?
- 10 – Inscrivez-vous le principe de l'égalité hommes/femmes dans la Constitution ?
- 11 – Etes-vous favorable à ce que la loi établisse le droit de mourir dans la dignité selon les souhaits exprimés par le patient ?
- 12 – Quelle est votre position sur les conditions d'accès à l'AMP (assistance médicale à la procréation) et à la GPA (gestation pour autrui) ?
- 13 – Comment garantir l'application effective de la loi Veil sur l'IVG ?
- 14 – Etes-vous favorable à l'instauration d'un service civique universel obligatoire ? Si oui, de quelle durée ?
- 15 – Quelles sont vos propositions pour renforcer la transparence et la probité en politique et dans la fonction publique ?

Economie – solidarité

- 16 – Etes-vous favorable à la taxation des transactions financières ?
- 17 – Comment envisagez-vous l'évolution de la protection sociale et de son financement (cotisations, fiscalité, assurances privées) ?
- 18 – Quelle est votre position sur la mise en place d'un revenu de base inconditionnel ? Si vous y êtes favorable, selon quelles modalités et quel montant pour les bénéficiaires ?
- 19 – Quelles politiques comptez-vous conduire dans le domaine de la transition énergétique ? Avec quels crédits et selon quel échéancier ?

Europe

- 20 – Comment construire une Union européenne sociale ? Comment garantir l'harmonisation sociale et fiscale en Europe ?
- 21 – Face à la migration vers l'Europe de populations qui tentent d'échapper aux guerres ou à la misère, sur quels principes clairs fonderiez-vous l'action de la France ? Pensez-vous pouvoir mettre en place une politique stable et compatible avec une vision humaniste de la société ?

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Questionnaire du Grand-Orient de France – Elections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017

Réponse d'En Marche

Laïcité

1 – Vous engagez-vous à maintenir la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat dans sa formulation actuelle comme fondement intangible de la République ?

La laïcité est au cœur du pacte national français. La neutralité de l'État et des services publics permet aux citoyens d'exprimer librement leurs convictions religieuses, mais aussi de ne pas en avoir. Elle garantit une stricte égalité de tous devant les services publics, dans le respect de l'ordre public.

Je m'engage bien entendu à maintenir la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat dans sa formulation actuelle comme fondement intangible de la République. Pendant la Grande Marche, la laïcité a d'ailleurs souvent été citée comme le socle de la cohésion nationale.

2 – Inscrivez-vous dans la Constitution l'interdiction de toute subvention aux cultes énoncée à l'article 2 de la loi de 1905 et oubliée par le Conseil constitutionnel dans sa décision QPC de février 2013 ?

Le principe de l'interdiction de toute subvention aux cultes est un garde-fou essentiel pour garantir la neutralité de l'État. La jurisprudence du Conseil d'Etat (19 juillet 2011, *Fédération de la libre pensée du Rhône*) permet aux communes de subventionner des projets d'intérêt public local, portés par des associations, à condition que cela ne conduise pas à subventionner l'exercice du culte à proprement parler. Je considère que c'est un système équilibré et je ne juge donc pas sa consécration dans la Constitution nécessaire.

3 – Vous engagez-vous à enclencher un processus de généralisation de l'application de la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République (Alsace-Moselle et Outre-mer) ?

Je ne pense pas qu'il faille ouvrir à nouveau de vieilles querelles et abolir un système qui fonctionne localement et qui est le fruit d'une histoire, au seul motif qu'il n'est pas identique à la situation en vigueur sur la majorité du territoire national. La laïcité est aussi le fruit d'une construction historique dont nous sommes les héritiers.

Ecole

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

4 – Etes-vous favorable à l'abrogation de l'article 1^{er} de la loi Carle qui aggrave les obligations financières des communes au nom de la parité de l'enseignement public et privé ?

La loi Carle a mis fin à un flou créé par un amendement de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cet amendement s'inspirait du système en vigueur pour les écoles publiques et rendait obligatoire le financement de la scolarité des élèves « non-résidents » des écoles privées (ceux scolarisés dans une autre commune que celle de leur domicile) par la commune de leur domicile – disposition auparavant purement facultative. Cet amendement ne reprenait pas les cas d'exonérations prévues pour l'enseignement public – ce qui suscitait de nombreuses contestations des élus locaux.

La loi Carle a aligné le système applicable à l'enseignement privé sur les règles qui prévalent dans l'enseignement public, ne permettant des exonérations que pour les classes élémentaires (et non les maternelles) sous contrat d'association. Parmi celles-ci, une exonération très importante : la commune n'est obligée de financer que si elle ne dispose pas de places dans ses écoles publiques pour accueillir les élèves scolarisés dans l'enseignement privé dans d'autres communes. Deux rapports publiés en 2014 montrent que cette loi n'a pas créé les effets d'aubaine ou d'attrition redoutés.

Le rapport conjoint IGEN-IGAENR, de juin 2014, avance que *"on n'observe aucune conséquence négative sur l'enseignement public, ni en nombre d'élèves, ni dans la part du public par rapport au privé, ni en ouvertures/fermetures de classes". Et, que les "craintes" sur les financements "ne semblent pas pouvoir être confirmées". [La loi Carle] "n'a pas accru les dépenses des communes au bénéfice des écoles privées [...] Au contraire, il semble qu'on observe plutôt un certain tassement des financements [...] Certaines municipalités, qui finançaient tous les élèves du privé (dont les élèves de maternelle) auraient réduit leur financement (aux seuls élèves résidents ou de niveau élémentaire, par exemple)."*

Un constat identique est formulé par le rapport "La guerre scolaire n'aura pas lieu" des sénateurs Jacques Legendre (Les Républicains ; Nord) et Jacques-Bernard Magner (PS ; Puy de Dôme). Les auteurs affirment que la loi Carle « a été pacificatrice », « alors même qu'elle n'a pas été appliquée de façon intensive et n'a déclenché que peu de paiements, a tout à fait apaisé la situation en stimulant le dialogue local et la conclusion d'accords ».

5 – Vous engagez-vous à accorder la priorité des crédits publics à l'enseignement public et à garantir son implantation sur l'ensemble du territoire ?

L'allocation des moyens alloués à l'éducation s'inscrit dans un cadre très clair, qui définit les grands équilibres et permet de poser des objectifs ambitieux à l'ensemble des établissements qui concourent à la mission d'enseignement assurée par le public comme par le privé sous contrat. Cette attention s'inscrit dans une exigence réaffirmée pour une école publique d'équité, de qualité pour tous. C'est le sens des propositions que nous portons, particulièrement dans les territoires de la République où se concentrent les difficultés.

La question à laquelle nous devons répondre collectivement, l'unique préoccupation qui doit guider nos choix est la suivante « Comment garantir à chaque élève une scolarité qui lui permette de se

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

construire, de s'épanouir et de réussir ? ». L'intérêt des élèves et l'amélioration de la réussite de chacun doivent être notre seule boussole.

Pour y parvenir, il faut s'accorder autour d'objectifs simples :

- La maîtrise du « lire, écrire, compter » par tous ;
- Une orientation choisie et émancipatrice ;
- La réussite et la confiance retrouvée de chaque élève.

6 – Qu'envisagez-vous de faire pour éviter que l'école n'aggrave les inégalités sociales entre les élèves ? Et pour remédier aux insuffisances de niveau scolaire des élèves français mises en lumière par les comparaisons internationales ?

Je partage votre constat sur l'aggravation des inégalités sociales. Nous pensons encore que l'école est le pilier de la promesse républicaine d'égalité alors que la France est le pays le plus inégalitaire de tous les pays développés, celui où le destin scolaire des élèves à 15 ans est le plus déterminé par l'origine sociale de leurs parents. La part des élèves issus des familles les plus modestes qui parviennent à se classer parmi les meilleurs dans les enquêtes de l'OCDE (PISA) a ainsi été divisée par 3 en une décennie.

Face aux multiples défis auxquels la France et les Français sont confrontés, l'école est le combat premier.

Nous ferons d'abord de la crèche et de la scolarisation dès deux ans des instruments de la lutte contre les inégalités. Leurs bienfaits sur la socialisation, l'éveil et le développement du langage des jeunes enfants sont reconnus. Nous donnerons ensuite la priorité à l'apprentissage des premiers savoirs fondamentaux "lire, écrire, compter" dans le pré-scolaire, en maternelle et au primaire. Pour cela, nous limiterons à 12 le nombre d'élèves par classe de CP et de CE1 en REP et REP+ ; il s'agit de la mesure la plus ambitieuse prise en faveur de l'éducation prioritaire depuis la création des ZEP en 1981. Nous introduirons également pour tous, au début de chaque année, des bilans de compétences personnalisés, de la grande section à la classe de troisième, afin que les enseignants disposent d'une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève, et qu'ils puissent choisir les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chacun. Nous renforcerons aussi l'individualisation des apprentissages en développant des supports numériques et des applications adaptées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ; les enseignants seront formés à cette fin. Et, nous lutterons contre la déperdition des savoirs scolaires en proposant des stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et la 3^{ème}, pour tous les élèves en difficulté. Ils seront assurés par des enseignants volontaires, qui seront rémunérés à ce titre.

Il est également essentiel de mieux accompagner les professeurs. Nous n'affecterons plus aucun professeur (hors choix motivé) en zone prioritaire pendant ses 3 premières années d'enseignement. Par ailleurs, nous reconnaitrons mieux l'engagement des enseignants exerçant en REP+ (zones prioritaires). Il n'est plus acceptable que les territoires où les difficultés sociales et scolaires se concentrent soient confrontés chaque année à l'impossibilité de recruter des enseignants : parce qu'il faut reconnaître cette difficulté et y répondre, les enseignants, du premier et du second degré, qui exercent en REP+ seront mieux accompagnés et recevront une prime annuelle de 3 000€ nets – venant s'ajouter aux primes déjà existantes.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Enfin, nous renforcerons la relation avec les parents et nous encouragerons l'implication de bénévoles et d'associations. Nous mobiliserons, en maternelle, des jeunes engagés dans le cadre du service civique, afin d'appuyer les professeurs, particulièrement pour la maîtrise du langage. Les exemples d'associations comme « Lire et faire lire » ou l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ont démontré la pertinence du recours à des bénévoles pour accompagner les enfants dans l'apprentissage de la lecture.

7 – Que comptez-vous faire pour renforcer les contrôles sur les établissements scolaires privés et sur l'enseignement à domicile ?

La France compte environ 60 000 élèves scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat.

En juin 2016, dans le projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté, l'Assemblée nationale a adopté des dispositions autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance pour modifier le régime d'ouverture des établissements privés hors contrat ainsi que les modalités d'inspection des enfants suivant une scolarité à domicile. Mais, en janvier 2017, une décision du Conseil constitutionnel a censuré ces dispositions, estimant ces articles contraires à la Constitution.

En dépit de cette censure du Conseil constitutionnel, deux initiatives méritent d'être soulignées :

- la publication, à la fin du mois d'octobre 2016, d'un décret relatif au contrôle des connaissances des élèves qui suivent une scolarité à domicile ou scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat. Ce décret précise à la fois les modalités d'évaluation ainsi que les connaissances et les compétences dont la maîtrise est attendue à chaque cycle d'enseignement de la scolarité obligatoire ;
- en avril 2017, le ministère de l'Éducation nationale a réalisé un vade-mecum afin d'aider les inspecteurs qui se rendent dans le privé hors contrat. Ce document reprend les éléments du décret précité et précise les modalités d'inspection ainsi que les attendus en termes de connaissances, de compétences et de culture, dont la maîtrise sera vérifiée durant l'inspection.

Cette réflexion engagée sur les modalités d'ouverture et d'inspection des établissements d'enseignement privé hors contrat et de contrôle de l'enseignement dispensé à domicile répond à un objectif essentiel : garantir le respect des lois de la République, dans le respect de la liberté d'enseignement. Un seul intérêt doit guider ces considérations, celui des enfants.

Société

8 – Vous engagez-vous à maintenir les conditions actuelles d'accès à la nationalité française ?

Bien sûr, je m'engage à maintenir les conditions actuelles d'accès à la nationalité française.

Et, afin de faciliter le processus, je propose d'ailleurs que chaque étranger en situation régulière arrivant en France puisse accéder à une formation linguistique suffisante pour atteindre le niveau B1

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

(qui permet la naturalisation). Cette formation insistera sur les valeurs de la République, la connaissance des services publics et du monde du travail. Un accent particulier sera notamment mis sur l'apprentissage des droits et des devoirs, et en particulier du droit des femmes et de la laïcité.

9 – Vous engagez-vous à défendre l'égalité de tous, sans distinction de nationalité, dans l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, au travail et à la santé ?

L'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelle que soit leur origine, est le fondement de nos principes républicains. Elle doit être garantie absolument partout et pour tous, et je lutterai contre toutes les discriminations.

En outre, je m'engage à défendre l'égalité de tous dans l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, au travail et à la santé. Notamment, je ne reviendrai pas sur l'aide médicale d'Etat – cette proposition, faite par d'autres candidats, est démagogique et contre-productive. Je m'érigerai fermement contre ceux qui souhaitent rendre payante la scolarisation pour les enfants étrangers – l'instruction est un droit garanti à tout enfant par notre Constitution comme par la Convention des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, que la France a ratifiée.

10 – Inscrivez-vous le principe de l'égalité hommes/femmes dans la Constitution ?

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est plus uniquement législatif : la loi a sanctuarisé les grands progrès obtenus jusqu'à présent. Aujourd'hui, le combat est avant tout culturel. Il concerne tous les domaines de l'existence (la vie à la maison, dans la rue et au travail), tous les milieux et toutes les générations.

Plutôt qu'une nouvelle évolution législative, nous voulons transformer les mentalités pour faire changer les comportements. Une grande cause nationale sera mise au cœur de l'action du quinquennat : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au-delà de cette proposition, nous vous invitons à consulter la rubrique *Egalité Femmes – Hommes* de notre programme sur le site internet www.en-marche.fr dans laquelle nous présentons toutes nos propositions pour une véritable égalité.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'En Marche s'engage pour la parité avec la parité dans nos délégués nationaux, la parité dans nos instances d'investiture (6 femmes et 3 hommes), la parité dans nos cadres territoriaux et la parité dans nos candidatures aux législatives. Non pas une parité de façade (qui consiste à investir des candidats là où l'on pense que la partie est perdue d'avance), mais la parité dans toutes les circonscriptions qui nous paraissent favorables.

11 – Etes-vous favorable à ce que la loi établisse le droit de mourir dans la dignité selon les souhaits exprimés par le patient ?

La loi permet à chacun d'exprimer ses volontés, mais il faut que cela soit expliqué et que ces dispositions puissent être utilisées pleinement ; ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Ensuite, je souhaite que l'on améliore encore l'accompagnement dans les derniers moments de la vie et que tout soit fait pour que l'on puisse lutter au mieux contre la souffrance des patients. Je suis favorable à ce que ce débat avance mais il faut avancer dans la sérénité, non pas dans la précipitation pour légiférer sur ces sujets.

I2 – Quelle est votre position sur les conditions d'accès à l'AMP (assistance médicale à la procréation et à la GPA (gestation pour autrui) ?

L'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples a été une véritable avancée du quinquennat - je l'ai toujours défendue - mais elle reste encore insuffisante. Je souhaite que la PMA puisse être ouverte aux couples de femmes. En restreignant cette pratique aux seuls couples femmes-hommes stériles, la législation française demeure discriminatoire, alors que d'autres pays européens, comme la Belgique ou l'Espagne, ont ouvert ce droit à tous les couples. Cette discrimination est autant injuste qu'inefficace, de nombreuses femmes se rendant dans ces pays pour recourir à la PMA, parfois au prix d'engagements financiers et de risques sanitaires importants.

Les femmes célibataires aussi doivent pouvoir recourir à la PMA, alors qu'elles peuvent déjà adopter un enfant et que beaucoup de femmes élèvent aujourd'hui seules leur enfant.

La mise en œuvre de ces mesures devra se faire en lien avec la décision du Comité consultatif national d'éthique et après un débat au sein de la société.

Je ne suis pas favorable à l'ouverture de la GPA en France, mais je réaffirme que les enfants nés de GPA à l'étranger doivent être reconnus juridiquement en France. Quel que soit son mode de conception, un enfant doit être reconnu dans notre pays. Un enfant ne choisit pas la manière dont ses parents l'ont conçu. Ces dernières années, la France a d'ailleurs été plusieurs fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir refusé de transcrire les actes de naissance d'enfants nés de GPA à l'étranger. Elle doit sans plus tarder respecter ces décisions.

Par ailleurs, je propose que la France initie une convention internationale sur la GPA, sur le modèle de la Convention de La Haye de 1993, afin de lutter contre le trafic d'enfants et de respecter la dignité des femmes. La législation et la mise en œuvre de la GPA revêt en effet différentes réalités selon les pays, et ne sont pas toujours éthiques.

I3 – Comment garantir l'application effective de la loi Veil sur l'IVG ?

Pour que l'IVG soit un droit réel, il faut en faciliter l'accès tout en assurant un encadrement psychologique et un suivi pour toutes les femmes qui y ont recours.

La solution n'est pas de contraindre les hôpitaux, qui pour un certain nombre d'entre eux font déjà face à de grandes difficultés organisationnelles ou financières. Plutôt que d'imposer une contrainte supplémentaire, je suis pour une politique d'incitation. Cela fait partie de la réforme de l'hôpital que je veux porter et qui vise à sortir de la logique de tarification à l'activité pour redonner à l'hôpital les moyens d'être un acteur de santé publique. Cependant, l'IVG ne se réduit pas à un acte médical, il suppose un véritable accompagnement dans la durée. C'est pourquoi l'accent, et les moyens, doivent

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

être mis sur le planning familial. Nous en renforcerons les moyens. Le vrai défi sera de rouvrir les plannings familiaux dans les zones rurales et périurbaines.

Je serai également intraitable sur la qualité de l'information transmise en matière de contraception et d'IVG.

14 – Etes-vous favorable à l'instauration d'un service civique universel obligatoire ? Si oui, de quelle durée ?

Les menaces qui pèsent sur notre société doivent nous conduire à renforcer le lien entre la nation et ceux qui la protègent, pour renforcer la cohésion républicaine et développer un esprit commun de défense.

J'ai donc proposé l'instauration d'un service national obligatoire et universel.

Il s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge et devra intervenir dans les 3 ans suivant leur dix-huitième anniversaire. L'accès aux métiers de la défense en tant que militaire d'active ou dans la Garde Nationale en sera facilité. Naturellement, il ne s'agit pas de remplacer le service civique qui a son existence propre, son intérêt, sa logique et son succès. Les conditions dans lesquelles le service civique et le service national obligatoire se complètent et s'articulent feront l'objet d'une grande concertation nationale associant toutes les parties prenantes, qui sera organisée dans les 6 mois suivant l'élection.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, nous souhaitons conduire une véritable révolution de la prévention. Chacun comprend le bénéfice que nous pouvons tirer si nous investissons davantage pour prévenir plutôt que guérir. Nous voulons donner toute leur place aux étudiants en santé dans ce grand effort national. Un service sanitaire de 3 mois sera créé : dans ce cadre, 40 000 d'entre eux interviendront dans les écoles et les entreprises, pour des actions de prévention.

15 – Quelles sont vos propositions pour renforcer la transparence et la probité en politique et dans la fonction publique ?

Les Français n'attendent pas un bouleversement de nos institutions, mais des mesures concrètes pour moraliser et rendre plus représentative et plus efficace la vie publique. J'ai donc pris les engagements suivants :

- un casier judiciaire vierge sera exigé pour tout candidat à une élection au suffrage universel. Partant du constat qu'un certain nombre de professions, notamment dans la fonction publique, ne peuvent être exercées dès lors que l'on a fait l'objet d'une condamnation inscrite dans son casier judiciaire, il nous paraît essentiel que cette restriction soit étendue à tous les candidats à des fonctions électives.
- nous mettrons en œuvre un contrôle de l'utilisation des indemnités parlementaires. Nous interdirons – pour les parlementaires – la possibilité d'exercer des activités de conseil et pour les élus – comme pour tout gestionnaire de deniers publics – l'interdiction de recruter des membres de leur famille comme assistants parlementaires. Concernant l'indemnité

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

représentative de frais de mandat (IRFM), nous souhaitons également aller plus loin et l'intégrer à l'indemnité principale des élus, la soumettant ainsi à l'impôt ;

- nous restreindrons les élus à seulement trois mandats identiques successifs. Notre mouvement croit en la nécessité de renouveler régulièrement les élus. Il nous semble nécessaire d'aller plus loin que la législation en vigueur en limitant le cumul des mandats dans le temps ;
- je proposerai une révision constitutionnelle modifiant les règles relatives au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Nous souhaitons un CSM rénové. Celui-ci permettra, entre autres, un alignement des conditions de nomination des magistrats du parquet sur celles présidant à la désignation de ceux du siège, via la généralisation de l'avis conforme ;
- je propose l'instauration d'un contrôle citoyen du travail parlementaire. Cela permettra d'intégrer les citoyens dans le processus législatif et de les impliquer dans l'évaluation de l'efficacité des élus. Nous envisagerons tous les dispositifs innovants pouvant servir cet objectif ; que cela soit numériquement (via les réseaux sociaux) ou physiquement (par la constitution de jurys citoyens).

Je m'engage, par ailleurs, à garantir l'exemplarité de la fonction publique.

Au-delà de ces propositions, je vous invite à consulter la rubrique *Vie politique et vie publique* de notre programme sur le site internet www.en-marche.fr dans laquelle nous présentons toutes nos propositions pour remettre les Français au cœur de la vie politique.

Economie – solidarité

16 – Etes-vous favorable à la taxation des transactions financières ?

Comme je l'ai indiqué à l'occasion d'un récent entretien sur l'Europe, je souscris pleinement aux objectifs de la taxation des transactions financières et, notamment, à la volonté de renforcer l'aide européenne au développement grâce à de nouvelles sources de financement.

Au moment où le processus du Brexit s'engage, marquant un tournant historique et un défi inédit pour le projet européen, nous devons nous départir de toute faiblesse ou naïveté. La sortie de l'Union européenne de la première place financière du continent suppose en effet de conserver un traitement équilibré entre le Royaume-Uni et les Etats membres Union européenne. C'est à cette aune que le projet de taxation des transactions financières européenne devra être examiné dans les mois à venir.

17 – Comment envisagez-vous l'évolution de la protection sociale et de son financement (cotisations, fiscalité, assurances privées) ?

Je souhaite contenir l'évolution des dépenses de santé à 2,3% par an. L'objectif de dépenses de santé sera pensé dans un cadre pluriannuel, afin de ne pas envisager les économies de court terme, les "coups de rabet", mais de favoriser le financement de l'innovation, thérapeutique comme organisationnelle.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Le financement de notre système de santé ne se fera pas au détriment de l'accès au soin, à l'inverse, nous lutterons contre les déserts médicaux et pour l'égal accès de tous aux meilleurs soins.

Nous travaillerons sur la pertinence des soins, et nous nous engageons à ce qu'aucun soin utile ne soit déremboursé pendant les 5 ans qui viennent. S'agissant des lunettes, des prothèses dentaires et de l'audition, nous fixons l'objectif de 100% de prise en charge pour 2022, car la couverture reste trop faible aujourd'hui. Nous réaliserons cet objectif sans augmenter le prix des mutuelles. Pour cela, je propose de favoriser la concurrence, en instaurant notamment 3 contrats types que devront proposer assureurs et mutuelles pour garantir la transparence et faciliter les comparaisons.

Ce financement se fera par des gains d'efficacité.

Concernant les recettes, le financement de l'Assurance Maladie sera assuré sur une base plus large. Il ne pèsera plus sur les salaires et mobilisera davantage l'ensemble des revenus, y compris ceux du capital. Dans ce cadre, nous proposons de supprimer les cotisations d'Assurance Maladie sur les salaires tout en augmentant la CSG de manière limitée.

Notre système de santé doit gagner en efficacité. En matière de dispensation de médicaments par exemple, nous favoriserons l'innovation, pour lutter contre les gaspillages, la surconsommation ou les erreurs liées à l'automédication. Ces évolutions participeront au renouvellement des missions de l'officine, auquel les professionnels souscrivent. Les gains d'efficacité, grâce à la prévention et au recours à des traitements innovants et plus efficaces, permettront de réduire l'occurrence et la durée des certaines maladies longues, difficiles et onéreuses en termes de prise en charge.

18 – Quelle est votre position sur la mise en place d'un revenu de base inconditionnel ? Si vous y êtes favorable, selon quelles modalités et quel montant pour les bénéficiaires ?

Je ne crois pas aux discours sur la « fin du travail ». En réservant dans les faits l'emploi aux salariés les plus productifs, en assumant de rejeter une partie de la population dans les fossés de « l'inutilité » économique, nous renoncerions à la promesse républicaine de l'émancipation individuelle et collective. Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec le diagnostic qui sous-tend la mise en place d'un revenu de base inconditionnel. Bien sûr, certains emplois disparaissent. Mais le travail ne va pas disparaître, parce que se créent de nouveaux besoins, de nouvelles activités qui sont induites par le changement.

Mon projet est celui de la société du travail. Car c'est en travaillant que l'on peut vivre décemment, éduquer ses enfants, profiter de l'existence, apprendre, tisser des liens avec les autres. C'est aussi le travail qui permet de sortir de sa condition et de se faire une place dans la société.

19 – Quelles politiques comptez-vous conduire dans le domaine de la transition énergétique ? Avec quels crédits et selon quel échéancier ?

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Le changement de modèle que je propose permettra de réduire nos consommations d'énergie, de créer des villes durables et connectées, de réutiliser nos déchets, de manger davantage de produits sains et produits en France, de respirer un air de plus grande qualité et de créer de l'emploi dans nos territoires.

Sur les 50 milliards d'investissements publics que je prévois, 15 milliards seront consacrés à la transition énergétique et écologique. A ces 15 milliards s'ajouteront plusieurs autres champs d'actions (transports, agriculture...) ayant un impact positif sur l'environnement.

Mon action s'articulera autour de 5 axes :

- sortir la France des énergies fossiles, par la fermeture des centrales à charbon sur 5 ans, l'interdiction d'exploration des gaz de schistes et le relèvement du prix du carbone à 100 €/tCO₂ en 2030
- accélérer nos mutations vers une production d'énergie équilibrée et sans carbone, avec la volonté de doubler les capacités en éolien et en solaire d'ici 2022 ;
- faire de l'économie circulaire et du recyclage un nouveau modèle économique, avec, par exemple, l'objectif de 100% de plastique recyclé sur tout le territoire d'ici 2025 ;
- protéger la santé et l'environnement des Français, notamment concernant la pollution aux particules fines et les perturbateurs endocriniens ;
- accompagner les transitions, pour que les territoires et les classes moyennes et populaires ne subissent les transformations de notre société. Par exemple, nous créerons dans le cadre du plan d'investissement une prime exceptionnelle de 1000 euros, pour permettre à tous ceux dont les véhicules ont été fabriqués avant 2001 d'acheter des voitures plus écologiques, qu'elles soient neuves ou d'occasion.

Europe

20 – Comment construire une Union européenne sociale ? Comment garantir l'harmonisation sociale et fiscale en Europe ?

J'ai toujours défendu une intégration européenne plus profonde – cette intégration passe par une harmonisation sociale et fiscale. Cette intégration prendra du temps, mais je propose dès aujourd'hui plusieurs réalisations concrètes.

J'exigerai que soit mis en place un socle de droits sociaux européens, en définissant des standards minimum en matière de droits à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum (à des niveaux tenant compte de l'inégal développement des Etats membres).

Je me suis, par ailleurs, engagé depuis longtemps pour une Europe à deux vitesses. Dans une tribune publiée en 2015 avec Sigmar Gabriel, j'écrivais que « *l'avant-garde de la zone euro doit, elle, aller vers plus de solidarité et d'intégration : un budget commun, une capacité d'endettement commune et une convergence fiscale* ». Ce budget aurait 3 fonctions : investissements d'avenir, assistance financière d'urgence et réponse aux crises économiques. Pour éviter le dumping au sein de la zone euro, son accès serait conditionné au respect de règles communes en matière fiscale et sociale.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

21 – Face à la migration vers l'Europe de populations qui tentent d'échapper aux guerres ou à la misère, sur quels principes clairs fonderiez-vous l'action de la France ? Pensez-vous pouvoir mettre en place une politique stable et compatible avec une vision humaniste de la société ?

La France est une terre d'accueil : c'est son histoire et ses valeurs. Je l'ai signalé à maintes reprises, la confiance et le respect sont le ciment d'une Nation. Ces principes sont également le fondement d'un Etat de droit. C'est ma vision pour la France, et pour une société humaniste.

Les demandes d'asile sont en forte croissance sous l'effet de l'intensification des conflits au Proche-Orient et dans la bande sahélienne et de la pérennisation des écarts de richesse entre les pays les plus pauvres et l'Europe. Mon objectif est de réformer les modalités de traitement des demandes d'asile pour que les demandeurs d'asile soient traités plus dignement. Il n'est pas normal qu'un demandeur attende de longs mois pour obtenir une réponse. Les réponses sont majoritairement négatives et les demandeurs n'ont donc plus vocation à rester sur le territoire. Mais, le temps mis pour leur répondre rend de fait quasi-impossible leur reconduite à la frontière. Les déboutés du droit d'asile restent donc en situation irrégulière sur le territoire où, sans pouvoir se prévaloir d'aucun droit ni statut, ils sont soumis à tous les traitements injustes, trafics ou situations anormales. Cette situation n'est pas acceptable. Il faut y mettre un terme en organisant l'OFPRA et les procédures de recours pour que la situation du demandeur puisse être réglée en 6 mois maximum, recours compris.

Si nous voulons que la France assume sa responsabilité, tienne son rang sur la scène internationale et réponde à ses devoirs moraux comme à ses engagements, il faut se donner vraiment les moyens de traiter efficacement les demandes, ce qui est la condition d'une égale dignité entre tous les individus.